

Réforme des rythmes : des réactions corporatistes ?

Alors que la réduction de la semaine scolaire décrétée par X. Darcos n'avait suscité que peu d'adhésions, alors que la majorité des organisations syndicales avait exprimé, lors de la concertation de l'été 2012, le souhait que les rythmes scolaires soient l'objet d'une réforme, comment peut-on expliquer le large mouvement d'opposition que cette réforme suscite désormais ?

La plus simpliste des représentations qui guident une telle analyse est celle qui considère la fonction publique comme a priori résistante à tout changement, alors que l'entreprise libérale serait, par nature, ouverte à l'adaptabilité permanente.

Bon nombre d'articles de presse et quelques déclarations politiques privilégient l'hypothèse récurrente de l'impossible réforme : soucieux de leurs seuls avantages corporatistes, résistants par principe à tout changement, les fonctionnaires de l'Éducation nationale auraient réagi en privilégiant leurs intérêts au mépris de ceux des élèves. La plus simpliste des représentations qui guident une telle analyse est celle qui considère la fonction publique comme a priori résistante à tout changement, alors que l'entreprise libérale serait, par nature, ouverte à l'adaptabilité permanente. La sociologie des organisations a montré que ces résistances n'étaient pas propres à la fonction publique et qu'elles pouvaient

caractériser l'ensemble des activités humaines. Vouloir en faire un trait spécifique des fonctionnaires relève d'un discours idéologique qui considérerait que la nature même de la fonction publique et de ses agents serait un obstacle aux transformations nécessaires de l'organisation sociale.

Les raisons de la mobilisation contre la réforme des rythmes sont autres. Elles témoignent au contraire de l'implication des agents dans les finalités de leurs actions. Bien loin des poncifs sur l'immobilité de la bureaucratie des services de l'État, c'est la question du sens de l'action publique d'éducation qui mobilise ces réactions.

La réforme des rythmes n'est pas qu'une question d'organisation temporelle du temps d'enseignement. Le gouvernement a voulu lui donner une perspective particulière, celle de la mise en cohérence des différentes actions éducatives, qu'elles relèvent de la responsabilité de l'État, de celle des collectivités territoriales ou de l'initiative associative. À première vue, cette cohérence est postulée comme une condition qualitative au bénéfice de l'enfant. Ce postulat mérite d'être interrogé. Il est évidemment nécessaire de construire des actions dans la concertation entre l'école publique et les collectivités territoriales mais on peut douter qu'il soit indispensable de vouloir une mise en cohérence systématique des actions scolaires et périscolaires. On pourrait y courir le risque de scolariser les activités périscolaires qui ont au contraire besoin d'être définies par des finalités et des pratiques professionnelles différentes ou celui de trans-

poser à l'école des pratiques éducatives qui pourraient paraître séduisantes mais qui ne conviendraient pas aux objectifs spécifiques de l'enseignement. La véritable qualité éducative est probablement dans le maintien de la spécificité des différentes actions mises en œuvre. D'autant que les organisations locales offrent une telle disparité que les risques de renforcement des inégalités scolaires sont réels.

La seconde motivation essentielle des oppositions à la réforme est consécutive de la stratégie choisie qui a fractionné les éléments sur lesquels pouvait être repensé le temps scolaire. En choisissant de n'agir que sur l'organisation hebdomadaire, le ministère produit une réforme dont l'impact est faible. Qui pourrait croire aujourd'hui que réduire la journée scolaire de 45 minutes permettrait de bénéficier d'une organisation de nature à influencer positivement sur la réussite des élèves ?

La réforme n'aurait-elle pas dû avoir la patience d'un traitement global où le rythme hebdomadaire,



Paul Devin, secrétaire général adjoint

le rythme annuel et la question des contenus, traités simultanément, auraient permis la perception d'une finalité plus claire ? Il faut reconnaître au ministre une détermination, en la matière, que ces pré-

Qu'il n'y ait aucune ambiguïté, le système scolaire doit être amélioré, des réformes sont nécessaires et l'action syndicale ne pourrait se satisfaire d'une opposition a priori à toute transformation.

décesseurs n'avaient pas eue en se limitant à une succession de consultations sans lendemain. Cette détermination n'était cependant pas inconciliable avec un calendrier plus patient qui aurait permis la maturation de la réforme.

Un troisième facteur a joué, celui du mépris avec lequel certaines collectivités territoriales ont pris des décisions sans prendre en compte les fonctionnaires de l'Éducation nationale. Certes, le décret a donné une place importante aux inspecteurs de circonscription de premier degré. Dans bien des configurations, elle est restée virtuelle, montrant que certains élus, qu'ils cherchent ou non à témoigner de leur adhésion au projet ministériel, n'avaient cure des conséquences de leur décision sur les problèmes organisationnels particuliers qu'elles pouvaient causer aux services de l'État. Bien sûr, on pourra à nouveau opposer l'intérêt de l'enfant à des remarques jugées bureaucratiques mais la réalité d'une réforme des rythmes, c'est aussi la réorganisation

de la formation continue des enseignants mise en œuvre localement, le risque de perte de temps de service chez les personnels de remplacement, La gestion d'une circonscription où des organisations temporelles communales différentes coexisteront ne se fera pas sans difficultés.

On peut considérer que des enseignants protestant contre l'augmentation de la pause méridienne agissent par intérêt corporatiste. Mais oublier les conséquences d'une pause de 2h45 pour un enseignant dont le domicile est trop éloigné de son lieu de travail pour qu'il puisse le rejoindre, ce serait négliger qu'il est légitime dans toute réforme de mesurer l'ensemble des aspects, y compris celui des conditions de travail, d'autant qu'on

satisfaire d'une opposition a priori à toute transformation. Mais cette nécessité de réforme ne peut, en aucun cas, réclamer une acceptation préalable et systématique de tout projet. Ce serait une erreur de ne pas entendre ce que disent aujourd'hui les oppositions à la réforme des rythmes scolaires en faisant croire qu'elles ne procèdent que d'une résistance au changement et qu'elles sont guidées avant tout par la défense d'intérêts propres aux fonctionnaires de l'Éducation nationale. Leur réaction est le signe de la nature d'un engagement professionnel qui interroge les finalités des actions. Elle témoigne d'une volonté que les réformes soient guidées par le projet républicain d'une école capable de donner à tous les moyens de l'émancipation individuelle et collective et d'engager les change-



connaît la relation étroite qui existe entre conditions de travail et qualité de l'action professionnelle.

Qu'il n'y ait aucune ambiguïté, le système scolaire doit être amélioré, des réformes sont nécessaires et l'action syndicale ne pourrait se

ments sociaux nécessaires pour une société plus égalitaire. Et cette ambition-là est tout, sauf corporatiste.